

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

2025.15 – Assurances - Encaissement remboursement SMACL : Sinistre S2412200338
Remplacement vitre tracteur John Deere 2038R / Bris de glace

Le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 2020.24 du 27 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre,

Après réception du courrier de la Smacl Assurances, nous avons été informés qu'un virement d'un montant de **3 255.12 €** a été effectué. Ce règlement correspond au remboursement du remplacement de la vitre de la porte du tracteur John Deere 2038R.

D E C I D E

Article 1 : Le règlement de La Médicale, d'une valeur de **3 255.12 €**, et correspondant au remboursement relatif au sinistre précité sera encaissé.

Article 2 : La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en prendra connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 26 mars 2025

Le Maire,
Régis LIGIER



Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20250326-2025-15-AU
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Ville de Maîche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25210 Maîche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr